

permanente. C'est gaspiller terriblement l'argent, et sans raison dans les circonstances actuelles.

Autre aspect de la question que je veux signaler. Même du point de vue militaire l'instruction de bataillons scolaires est inutile. Il ne prépare pas des soldats; c'est de l'argent gaspillé. Si ce crédit était affecté à l'éducation physique, à enseigner aux garçons à devenir beaux joueurs, comme cela semble avoir si bien réussi dans les écoles publiques d'Angleterre, ce serait un grand progrès. De toutes manières, je proteste contre ce crédit. Toutefois j'ai entendu avec plaisir le ministre dire qu'il ne s'agit pas d'une augmentation mais que le crédit est pour ainsi dire déjà presque tout engagé. On devrait le retrancher totalement. Je me demande si nous devons continuer indéfiniment à entraîner les garçons aux tactiques militaires, simplement parce que Strathcona a créé un fonds. Si nous devons continuer, il eût mieux valu qu'il gardât son argent. Il me répugne de croire qu'un fonds créé il y a des années nous oblige à ces dépenses d'une année à l'autre. Si nous n'y mettons fins on ne s'arrêtera jamais. L'éducation physique est nécessaire et il existe un grand mouvement dans ce sens dans nos écoles et nos universités; mais c'est une chose tout à fait différente des exercices militaires.

M. BOUCHARD: Je prierais le ministre de réserver ce crédit parce que l'honorable député de Saint-Jean-Iberville a des observations à présenter.

L'hon. M. SUTHERLAND: Je ne crois pas que l'honorable député désire parler sur ce crédit. J'ai réservé un autre crédit. Celui qui l'intéresse concerne la milice permanente et il a été voté l'autre soir; mais les honorables députés remarqueront qu'on a réservé un crédit qui lui permettra de prendre la parole.

M. GARDINER: L'honorable ministre a déclaré que certains engagements portaient jusqu'à la fin de juin. Quelle somme de ce crédit sera absorbée par ces engagements?

L'hon. M. SUTHERLAND: Tout le crédit pratiquement.

M. GARDINER: Les \$100,000 du budget ordinaire compris?

L'hon. M. SUTHERLAND: Oui.

M. GARDINER: Cela acquittera les engagements jusqu'à la fin de juin?

L'hon. M. SUTHERLAND: L'année scolaire.

M. GARDINER: Cela ne comprend rien pour la nouvelle année scolaire.

L'hon. M. SUTHERLAND: On a toujours procédé ainsi depuis des années. C'est pour la présente année scolaire, et le crédit a toujours été voté de cette manière.

M. GARDINER: Etant donné les circonstances actuelles et les protestations que ce crédit a provoquées, le ministre examinera-t-il la question de notifier l'école, à la fin du terme, que le Gouvernement ne peut s'engager à supporter l'instruction des cadets avant que la Chambre y consente.

L'hon. M. SUTHERLAND: Je ne suis pas en mesure de prendre pareil engagement.

M. HEAPS: Comment ces écoles pourront-elles raisonnablement préparer leur programme d'instruction militaire pour le prochain trimestre, si elles ne sont pas assurées de recevoir de l'aide du Gouvernement?

L'hon. M. SUTHERLAND: C'est de cette manière que nous avons procédé dans le cas de ce crédit depuis des années. Il s'applique au trimestre courant.

M. HEAPS: Personnellement, je crois que l'on devrait arrêter une politique définie à ce sujet. J'avais constaté avec plaisir que ce crédit avait été réduit de \$400,000 à \$100,000, mais le ministre, en nous soumettant ces nouveaux crédits, ne réduit évidemment le total de l'an dernier que de 10 p. 100. C'est une baisse de peu d'importance dans un crédit de cette nature, et nous aurions facilement pu le supprimer complètement. Si le Gouvernement avait jugé à propos, pour des raisons d'économie ou autres, de diminuer ce crédit de \$400,000 à \$100,000, pourquoi a-t-il changé d'attitude à ce sujet?

L'hon. M. SUTHERLAND: J'accepte personnellement toute la responsabilité de cette affaire.

M. DONNELLY: Si le ministre n'avertit pas les écoles qu'elles ne recevront probablement pas de subventions l'an prochain, elles s'engageront de nouveau à faire les mêmes dépenses et on maintiendra le crédit. Si on ne les avertit pas, elles prépareront leur programme pour l'an prochain comme elles l'ont fait dans le passé et en conséquence on ne pourra jamais diminuer ce crédit. Cela veut dire que nous sommes tenus de voter la même somme d'une année à l'autre, et qu'il n'y a pas moyen de diminuer ce crédit.

M. LAVERGNE: J'espère qu'on ne diminuera pas ce crédit, parce que dans la province de Québec nous avons plus de bataillons